



Bulletin de liaison n°6 Décembre 2021

Mesdames et Messieurs les adhérents du CIERV,

En juin 2020, afin de tenter de maintenir le lien entre les membres de l'association, nous avons pris l'initiative de réaliser puis de diffuser ce modeste bulletin. Beaucoup d'entre vous ont eu l'amabilité de nous faire part de leur satisfaction, et ce malgré le nombre limité de pages et le caractère très artisanal de cette production. Pour autant, la crise sanitaire nous ayant laissé un répit que nous aurions souhaité durable, nous avons pu reprendre le cours habituel de nos activités. Deux conférences (10 juillet, 26 août), puis les Rencontres du 6 novembre vous ont été proposées. La question est donc posée de la nécessité de poursuivre la publication trimestrielle de ce bulletin. Nous en débattons lors de **l'assemblée générale statutaire du CIERV qui aura lieu samedi 12 février à 9 heures 30** au Centre Culturel de Vichy.

Le bilan moral et le bilan financier de l'année 2021 seront soumis à votre approbation lors de cette assemblée générale qui permettra également de renouveler le CA de l'association dont le mandat triennal s'achève. **Les adhérents qui souhaitent être candidats à cette fonction d'administrateur du CIERV voudront bien nous le faire savoir impérativement avant le 15 janvier 2022 en utilisant le document figurant dans le présent bulletin.**

L'assemblée générale sera également l'occasion d'engager avec vous le débat sur l'avenir du CIERV et de recueillir vos suggestions et propositions. **Le même jour, 12 février 2022, à 14 heures 30, nous vous proposerons une conférence. Mr Jean-Marc Berlière, professeur émérite à l'Université de Bourgogne, viendra évoquer le sujet suivant : « Polices et policiers français au cœur des persécutions antisémites ».**

Nous vous espérons nombreux lors de ce moment important de la vie de notre association et nous continuons nos efforts afin de répondre au mieux à vos attentes.

Le Président du CIERV.

Michel Promérat

En pages 11 et 12 de ce bulletin figurent :

- le bulletin d'adhésion 2022
- le bulletin de candidature au CA du CIERV

REPÈRES

Mai 1941 ; Le conseil municipal de Vichy est remanié

Dans la conception traditionnelle des fonctions édilétaires, les maires sont à la fois les détenteurs d'une partie de l'autorité de l'Etat et les représentants de leurs concitoyens-électeurs, dont ils portent la voix et défendent les intérêts. Ils sont donc une interface entre le national et le local, la base et le sommet. Depuis la grande loi de 1884, les maires sont élus par les conseillers municipaux, eux-mêmes élus du peuple, et la mairie est devenue le lieu symbolique de la vie démocratique dans les 36 000 communes de France. Le pouvoir garde toutefois la possibilité de suspendre ou de dissoudre les conseils municipaux, pour « manquement grave aux devoirs de leurs charges » ou pour des motifs de sécurité nationale. C'est en vertu de cette disposition que le 26 septembre 1939, le gouvernement Daladier avait suspendu les maires communistes qui avaient approuvé le pacte germano-soviétique. C'est en s'appuyant sur ce texte, dont il fait un instrument politique, que le gouvernement de l'Etat Français

destitue certains maires dès l'été 1940 : Herriot, maire de Lyon, Dormoy, maire de Montluçon, quelques jours plus tard, en sont victimes les plus célèbres, pour des motifs ouvertement idéologiques.

Le gouvernement de l'Etat Français modifie la conception républicaine en supprimant le principe de l'élection, en droit pour les communes de plus de 2000 habitants, de fait pour les autres où, bien que le principe électif demeure, il n'est jamais mis en œuvre. La loi du 16 novembre 1940, préparée par le ministre de l'Intérieur Marcel Peyrouton, publiée au Journal Officiel du 12 décembre 1940¹, portant réorganisation des corps municipaux, fait en effet une distinction entre les campagnes et les villes. Alors que ces dernières sont considérées comme le lieu des turpitudes et du vice et doivent donc être contrôlées, les premières sont perçues dans l'idéologie ruraliste qui est celle de Vichy comme le réceptacle des vertus traditionnelles de la paysannerie et de « la terre qui ne ment pas ». Dans les bourgades de 2000 à 10000 habitants, les maires et conseillers municipaux seront désormais nommés par le préfet ; pour les communes de plus de 10000 habitants, ils le seront par le ministre, secrétaire d'Etat à l'Intérieur. Aucun parlementaire ne pourra être nommé membre de ces conseils municipaux de grande ville². Le nombre des conseillers municipaux est réduit de 27 à 20 membres pour les villes de 5000 à 50 000 habitants, à 22 pour celles qui comptent entre 50000 et 100000 habitants, à 24 au-delà. Paris, Lyon et Marseille auront un régime particulier. La composition de chacun de ces conseils municipaux devra désormais répondre à des critères précis : leurs membres devront être « *français d'origine* », ce qui exclue de fait les naturalisés, parmi lesquels de nombreux juifs. Ils devront comprendre obligatoirement un père de famille nombreuse, un représentant du monde du travail et des groupements professionnels, et une femme de plus de 25 ans « *qualifiée pour les œuvres privées et d'assistance* ». Dans les termes de cette loi, l'on reconnaît aisément l'inspiration d'une idéologie corporatiste, familialiste et la conception d'une nationalité fermée. La nomination qui remplace l'élection est présentée comme un moyen de dégager les édiles des influences locales, de la pression des coteries, de l'influence des réseaux, afin de ne consacrer l'activité municipale qu'aux intérêts supérieurs de la ville, loin des miasmes supposés de la politique, décrite comme source de divisions. Une loi est même annoncée pour modifier le recrutement des secrétaires de mairie, rouage essentiel des petites municipalités, suspectés par Vichy d'être au centre des réseaux d'influence locaux, ceux des francs-maçons et des instituteurs laïques. Les maires devront être de « *probes ouvriers de la chose municipale* » et « *ne pas avoir au fond de leur cœur la nostalgie des vieilles formules meurtrières* », assène Peyrouton dans la présentation de sa loi³.

L'exigence d'une présence féminine, il est vrai réduite à une unité, peut apparaître a priori surprenante, car en décalage absolu avec les règles juridiques alors en vigueur (le droit de vote a été constamment refusé aux femmes, notamment par le Sénat avant 1940), mais également en contradiction avec l'idéologie dominante dans les cercles de l'Etat Français. Inspiré par le traditionalisme, celui-ci impose alors une conception patriarcale de la famille et de la société, dans laquelle les femmes sont réduites aux activités domestiques et cantonnées à la sphère privée, soit au gynécée et à la maternité. Au moment où se met en place une politique populationniste, une idéalisation de la famille nombreuse, une célébration de la femme « méritante » pour avoir élevé une phratricie, il n'est guère dans l'esprit du moment de promouvoir les femmes dans la vie politique, d'autant que, par ailleurs, l'idéologie « viriliste » de la Révolution Nationale, qui met l'accent sur le culte du corps et la puissance physique va dans le même sens. La nouveauté apparente que constitue la nomination d'une femme au conseil municipal doit en fait être interprétée comme la confirmation de cette idéologie : outre qu'une seule femme sera nommée, ce qui ne risque guère de bousculer les équilibres politiques, elle sera choisie, non sur la base d'une égalité avec les éléments masculins, mais selon des compétences supposées féminines, celles du soin, de la charité, de l'assistance, considérés comme leurs domaines spécifiques, ce qui est une autre façon de les cantonner au maternage, sans qu'elles puissent déployer leurs talents dans d'autres champs, réservés à l'élément masculin. Il est vrai

¹ Curieusement, ce texte est présenté comme provisoire : « *en attendant la refonte générale des lois et règlements relatifs à l'administration* ». Ce provisoire durera quatre ans...

² De même, sont exclues des fonctions municipales « *les personnes dispensées de subvenir aux charges municipales* » ainsi que « *ceux qui sont secourus par les bureaux de bienfaisance* » ; autrement dit tous les plus pauvres. Faut-il parler de retour au système censitaire ?

³ *La Montagne*, 12 décembre 1940.

que cette conception de la femme, maternelle et charitable, n'était pas alors propre aux caciques de Vichy. Elle était largement partagée, y compris par des forces qui s'affirmaient progressistes.

La loi du 16 novembre 1940 s'applique bien entendu pour la ville de Vichy. Comme dans bien d'autres cités, se pose la question du maintien en fonction du maire en exercice, en l'espèce Pierre-Victor Léger. Elu conseiller municipal en 1919, adjoint en 1923, puis élu maire en 1929, sur une liste radical-socialiste, conseiller général, il est réputé bon administrateur, connaît bien sa ville, dont il a accompagné la croissance démographique et économique. Il a su faire preuve d'un pragmatisme constant, d'une capacité d'adaptation que ses adversaires politiques assimilent à de l'opportunisme⁴. Modéré de tempérament, il a ainsi, non sans ductilité, pu, à quelques mois d'intervalle, soutenir les décrets lois Laval de 1935, puis être réélu maire grâce au soutien de la SFIO locale, dans une logique de Front Populaire, vis-à-vis duquel, il sera comme ses amis radicaux, pourtant toujours réticent. En juillet 1940, il fait voter par son conseil municipal une adresse à Pétain ainsi libellée : « *Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'envoyer à Monsieur le Maréchal Pétain une adresse lui apportant le salut de la ville de Vichy et l'assurance de ses sentiments respectueux et dévoués, lui faisant confiance pour redonner au pays meurtri sa puissance et sa prospérité dans l'ordre et le travail* »⁵. Malgré cet engagement explicite bien que modéré, certains milieux proches des autorités de l'Etat Français souhaitent sa mise à l'écart ; c'est le cas d'une partie de la section locale de la Légion des Combattants et de son chef Alban Dulong, qui ne voit pas d'un bon œil le maintien dans la capitale provisoire d'un maire issu du radicalisme, honni car symbole, selon eux, des turpitudes de la III^e République. Malgré ces fortes réserves, Léger est maintenu à la tête du conseil municipal ; il avait, dès l'été 1940, donné des gages suffisants de bonne volonté, sans aller jusqu'à la compromission, et n'a pas manqué d'adresser des marques de respect et de soutien à Pétain, dont il a donné le nom à l'ancienne rue du Parc. Maréchaliste bon teint, sans doute pas pétainiste, il est présent à toutes les cérémonies du régime, se montre respectueux vis-à-vis des autorités de l'Etat et apparaît comme une garantie solide pour maintenir le calme dans sa ville⁶.

Léger est donc maintenu en fonction, mais avec un conseil municipal largement remanié au sein duquel il n'aura donc pas les coudées franches. L'on peut d'ailleurs se questionner sur les motivations qui l'ont poussé à accepter ce maintien en fonction, malgré ce remaniement profond qui est en fait un encadrement strict de sa marge de manœuvre : goût du pouvoir, conviction que son habileté manœuvrière avérée lui permettra de surmonter les obstacles, conviction qu'il pourra négocier des avantages pour sa ville en donnant des gages sans pour autant se compromettre ? On ne sait ; mais l'on ne peut que constater qu'il n'a pas démissionné d'une fonction dont le périmètre est désormais encadré strictement et qui pourrait le conduire à prendre ou à subir des mesures de plus en plus impopulaires.

Le conseil municipal est réduit à 20 membres et le gouvernement souhaite y introduire des personnalités nouvelles. 17 des 25 membres en fonction⁷ de l'ancien conseil municipal sont mis sur la touche. Douze nouveaux conseillers municipaux sont nommés, soit plus de la moitié du nouvel effectif (20), ce qui représente donc une modification en profondeur. La désignation de ces nouveaux conseillers municipaux s'est faite à l'issue de négociations entre le Préfet, qui relaie les attentes du gouvernement, Léger qui cherche à préserver un peu de son espace politique et un acteur essentiel, la Légion des Combattants. Un rencontre entre Léger et Dulong, le chef local de la Légion, accompagné de Labiesse et Saladin, deux des dirigeants du mouvement, a lieu le 19 avril et un compte rendu de cette rencontre nous est parvenu⁸. Dulong demande l'entrée au conseil municipal de cinq membres de la Légion, es qualité, qui seraient choisis par elle et mandatés par leur organisation pour être, selon la formule de Pétain, les « yeux et les oreilles du Maréchal ». S'engagent alors des tractations sur

⁴ Une note manuscrite, non datée, mais probablement du début de l'année 1941, portant sur le personnel politique de Vichy, le décrit ainsi : « *Léger, Maire de Vichy, considéré comme opportuniste. Fidèle à tous les régimes du Front Populaire au Maréchal. Excellent maire* ». AD Allier 996 W 152.

⁵ Délibération du Conseil Municipal de Vichy, 25 juillet 1940. Archives intercommunales de Vichy.

⁶ Il est même nommé vice-président des maires de France. C'est à ce titre et évidemment également comme maire de Vichy qu'il est reçu solennellement par Pétain en janvier 1944, avec d'autres maires de la région Auvergne. Il remet à Pétain plusieurs albums illustrés par le graveur Paul Devaux et, pour l'un, préfacé par Valéry Larbaud. *Le Progrès de l'Allier*, 3 février 1944.

⁷ 2 postes étaient vacants.

⁸ Archives intercommunales de Vichy, Dossier 1 K Conseil municipal 1941-1944.

l'équilibre socio-professionnel du nouveau conseil municipal. Dulong considère que le poids des médecins est trop important et doit être contrebalancé par un effectif plus conséquent des représentants des hôteliers, dont il préside le groupement local⁹ ; la manœuvre qui lui permettrait, par la double présence des hôteliers et de la Légion, de contrôler le conseil municipal, ne trompe pas un politicien roué comme Léger qui renvoie la décision au préfet qui nommera finalement trois légionnaires. Quatre adjoints sont nommés par un arrêté du 14 mai signé Darlan: deux viennent de l'ancienne majorité municipale : le Dr Reymond et Chardonnet, alors prisonnier de guerre. Deux autres sont choisis au sein de l'ancienne opposition, issue de la liste dirigée par Cornil en 1935 et donc adversaires de Léger ; il s'agit de Léon Saladin, distillateur et vice-président de la section locale de la Légion des Combattants, et de Louis Moinard, marchand de charbon et président de la section des Anciens Combattants avant-guerre. Un typographe, Béraud, par ailleurs délégué du syndicat du Livre et secrétaire de la Bourse du Travail, représente le monde du travail. Enfin Mme Jeanne Berret, propriétaire avec son mari de l'Hôtel des Princes (rue du Maréchal Pétain, ex Rue du Parc), y représente les femmes. Sa nomination est liée vraisemblablement à son statut social (nombreux sont les hôteliers) et aux fonctions qu'elle avait exercées dans le soutien aux réfugiés en 1940. Elle célébrera un mariage en octobre 1941, ce dont la presse rendra compte, mettant en avant la nouveauté de l'évènement¹⁰. Ce nouveau conseil municipal remanié est installé par le préfet de l'Allier, Joseph Porte, le 10 mai 1941. Immédiatement, il adresse un message de soutien à Pétain : « *Le conseil municipal de Vichy, installé le 10 mai 1941 dans ses fonctions par le Préfet de l'Allier, tient que son premier geste soit une manifestation de respect et de dévouement au Maréchal Pétain, chef de l'Etat Français. Il l'assure, ainsi que l'amiral Darlan, président du Conseil, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur de sa reconnaissance pour la marque de confiance qu'il lui témoigne en lui demandant de présider dès ce jour aux destinées de la capitale thermale ; Il prend l'engagement de collaborer de toute son énergie au redressement économique et moral du pays, dans l'ordre et la discipline* »¹¹.

Composé à la fois de conservateurs notoires et de radicaux qui, pour certains, ont fait valoir leur maréchalisme de façon explicite¹², ce conseil municipal prétend réaliser une sorte d'unité locale rêvée visant à dépasser les querelles antérieures. Dans les faits, il s'agit bien en premier lieu d'exclure des conseillers municipaux élus en 1935 avec une étiquette de gauche marquée et, tout en maintenant en fonction un maire expérimenté et souvent accommodant, de l'entourer de nouveaux conseillers, proches du gouvernement, qui l'encadreront conformément à l'idéologie de celui-ci. Ce caractère très politique est confirmé par l'arrivée au conseil municipal en janvier 1942, du docteur Grenaud¹³ en remplacement du Dr Mazurie, décédé. Lors de la séance au cours de laquelle il est installé dans ses fonctions, il prononce une brève allocution qui, avec une ingénuité désarmante, est un aveu du caractère partisan de cette nomination : « *Ce n'est pas sans une grande émotion que je me trouve dans cette salle où j'ai siégé pendant six ans. Mais ce fut également avec une tout aussi grande émotion*

⁹ Sa famille possède l'hôtel des Bains, rue Wilson.

¹⁰ *Le Progrès de l'Allier* (Edition de Vichy) 23 octobre 1941. Une courte vidéo a été réalisée à ce sujet. Elle est visible chez Pathé-Gaumont Référence PJM 1941-48-4 27 novembre 1941

¹¹ Délibération du Conseil municipal de Vichy. 10 mai 1941 Archives intercommunales de Vichy. D'autres conseils municipaux font de même. Ainsi, celui de Moulins où René Boudet, pourtant élu SFIO, a été reconduit et fait voter le 19 mai par son conseil municipal une adresse à Pétain dans laquelle il déclare « *qu'il a laissé de côté ce qu'il pouvait avoir de plus cher dans la vie pour ne penser qu'à une seule chose : l'appel du Maréchal Pétain* » et qu'il va œuvrer « *au redressement national* », proclame « *son profond respect et sa fidèle collaboration et en lui faisant confiance pour appliquer sa politique de rénovation sociale* ». Archives municipales de Moulins 1D 57.

¹² Le Dr Nigay, conseiller municipal, a signé, avec d'autres radicaux la déclaration de Nîmes le 30 mars 1941, *Monsieur Le Maréchal, nous souhaitons ardemment pouvoir servir la France, nous admirons l'abnégation avec laquelle vous avez fait don de votre personne à la Patrie. Vous avez conjuré les pires désastres. Vous nous donnez des raisons d'espérer* dans laquelle ils affirment « *se mettre à votre disposition pour aider à la restauration de notre pays autour de vous* »

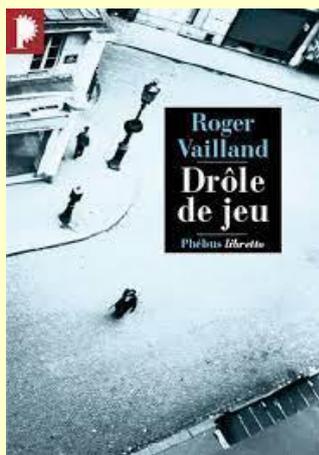
¹³ Le Docteur Marcel Grenaud avait été candidat aux élections législatives de 1936, sous l'étiquette URD (Union Républicaine et Démocratique), ce qui était le nom du groupe parlementaire de l'Alliance républicaine, formation politique de la droite conservatrice ; il avait obtenu au premier tour 1793 voix à Vichy sur 6022 votants, soit 29,77% et était arrivé en troisième position derrière le candidat SFIO, Barbier et le candidat radical, Lamoureux. Au second tour, il est battu par Barbier, très nettement dans la circonscription (72,5% des suffrages exprimés contre 27,5%), un peu moins à Vichy (54,5% contre 45,5%).

qu'en mai de l'an passé, j'appris par les journaux que je n'étais pas membre du nouveau conseil municipal. Pourtant mes antécédents politiques, mon action sociale étaient conformes aux principes du nouvel Etat. Ne comprenant cet oubli, j'adressais une lettre au chef de l'Etat ; elle eut la faveur d'être prise en considération et au décès de mon collègue et ami, le Docteur Mazurie, j'étais à nouveau nommé conseiller municipal. En reprenant cette place après une courte éclipse, croyez, Monsieur le Maire, en ma collaboration loyale pour l'avenir de notre grand Vichy. Collaboration sincère selon les directives de notre vénéré chef, le Maréchal Pétain »¹⁴.

Ce conseil municipal ne sera donc pas un facteur d'opposition au régime de l'Etat Français. A la fin de l'année 1941, il renouvelle son soutien à Pétain dans une nouvelle adresse : « *Le Conseil municipal de Vichy, en sa séance publique du 29 décembre 1941, tient à adresser son salut respectueux à Monsieur le Maréchal Pétain, Chef de l'Etat, et à lui offrir ses souhaits les plus sincères, au seuil de 1942, qui marquera le début de la troisième année de l'installation, à Vichy, du gouvernement de la France. Il l'assure, tout à la fois, de sa profonde admiration, de sa fidélité et de son entier dévouement* ». Ce conseil municipal continue à fonctionner jusqu'au 29 août 1944, date à laquelle Pierre-Victor Léger est destitué par les autorités issues de la Libération. Le paradoxe est que Louis Moinard, son ancien adversaire de 1935, devenu son adjoint en 1941 par la volonté de l'Etat Français, puis converti à la résistance en 1943, fait partie de l'Etat-Major local des FFI qui prend le contrôle de la ville le 26 août 1944.

NOTE DE LECTURE

***Drôle de jeu* de Roger Vailland, prix Interallié 1945, Editions Libretto, 2009**



En donnant comme titre *Alias Caracalla* au récit autobiographique qu'il fait paraître en 2009¹⁵, Daniel Cordier rendait hommage à son ami Roger Vailland, qui dans son roman, *Drôle de jeu*, lui avait attribué ce pseudonyme. Comme l'écrit Cordier en ouverture de son livre : « Aujourd'hui, pour retracer une aventure qui fut, par ses coïncidences, ses coups de théâtre et ses tragédies, essentiellement romanesque, ce pseudonyme imaginaire a ma préférence sur tous ceux qui me furent attribués dans la Résistance. »

Le roman de Vailland, paru en 1945, évoque le quotidien d'un réseau de Résistance. Vailland lui-même a participé activement à la lutte clandestine. Le roman obtient un vif succès à sa publication et est pressenti pour le prix Goncourt pour lequel il fait figure de favori. Cependant, il se voit préférer le roman de Jean-Louis Bory *Mon village à l'heure allemande*¹⁶, tandis que le prix Renaudot allait au *Mas Théotime* d'Henri Bosco, l'auteur tant admiré de Gaston Bachelard.

Dans les distinctions littéraires de l'année 1945, Vailland ne sera toutefois pas oublié puisque le prix Interallié lui sera attribué. Ce prix, fondé en 1930 par des journalistes, devait en principe consacrer l'ouvrage d'un membre de la profession. Contrairement au Goncourt, l'Interallié n'avait pas été décerné entre 1940 et 1944. Vailland est donc le premier lauréat de ce prix après la Libération. Il ne se trouvait pas en mauvaise compagnie, puisque, en 1930, le premier roman couronné par l'Interallié avait été *la Voie royale* d'André Malraux.

Le roman est publié chez Corrèa, petite maison d'édition dirigée par Edmond Buchet et Jean Chastel. Vailland n'avait pas voulu publier son roman chez Gallimard, qui avait fait durant la guerre de Drieu

¹⁴ Délibérations du Conseil municipal de Vichy, 13 mars 1942. Archives intercommunales de Vichy.

¹⁵ Le deuxième volume *La victoire en pleurant Alias Caracalla 1943-1946* est paru en 2021 grâce aux bons soins de Bénédicte Vergez-Chaignon qui a préfacé l'ouvrage et établi l'édition. Il est frappant de constater les similitudes entre le roman de Vailland et les Mémoires de Cordier, au-delà bien sûr de ce qui fait de ces Mémoires un document d'histoire irremplaçable. Les Mémoires de Cordier sont aussi le récit d'une émancipation intellectuelle où la littérature tient une place majeure.

¹⁶ Voir *Bulletin de liaison* n°2.

la Rochelle le directeur de sa revue, *la NRF*, ni chez Grasset et Denoël, compromis dans la Collaboration.

Pourquoi ce roman, dont les qualités littéraires sont évidentes, et dont le sujet, un épisode de la vie d'un réseau, est traité par un authentique résistant, a-t-il été écarté par le jury Goncourt au profit du roman de Bory ? En cette année 1945, où est exaltée la figure du résistant, c'est finalement un roman sur une France rurale rien moins qu'héroïque qui reçoit la plus prestigieuse distinction. Les raisons de ce choix tiennent sans doute à la portée des deux œuvres. Le roman de Bory est à l'évidence plus consensuel que le roman de Vailland, qui brouille trop les cartes.

Tous les éléments d'un grand roman national sur la Résistance

Il y a pourtant dans le roman de Vailland tous les ingrédients d'un grand roman national dans lequel pouvait se retrouver la France issue de la Libération. Cependant, Vailland prévient d'emblée le lecteur, *Drôle de jeu* « n'est pas un roman historique »¹⁷. Il faut entendre par là que son tableau de la Résistance est incomplet. Mais si le roman n'est pas historique, il est néanmoins fortement ancré dans l'Histoire. De la Résistance, le roman évoque principalement la vie d'un réseau de renseignements à Paris, mais toute la troisième partie, qui se déroule dans la Bresse, met en scène une action de sabotage accomplie par un groupe de maquisards locaux qui fait dérailler un train censé convoier un haut dignitaire allemand.

Vailland restitue de façon suggestive le climat qui règne à Paris en mars 1944, à la veille du débarquement, dans une ville saisie par une grande nervosité, dans l'attente espérée ou redoutée de l'offensive alliée. Vailland évoque avec sobriété mais efficacité les alertes, les foules qui se précipitent dans le métro, le black-out. Certaines scènes peuvent même être datées précisément comme le bombardement des gares de triage du Nord parisien, que le héros observe depuis la fenêtre de sa chambre. L'on peut penser qu'il s'agit du bombardement qui eut lieu le 21 avril 1944, dont le but était de gêner l'acheminement des troupes allemandes vers les plages normandes, en préparation du débarquement à venir.

La vie nocturne parisienne est évoquée à travers les lieux fréquentés par le héros comme les restaurants de marché noir ou les boîtes de nuit clandestines où se côtoient noceurs, collabos, et mouchards. Personne n'est sûr de personne. Il règne un climat de suspicion généralisée. L'écrivain, qui n'oublie pas qu'il est journaliste, émaille son récit de nombreuses notations sur l'époque : « C'était discourtois en mars 44 de prononcer le nom de quelqu'un dans un endroit public ; on ne savait jamais ; le nom d'hier n'était pas nécessairement celui d'aujourd'hui », « Les Parisiens, au mois de mars 44, n'eurent droit qu'à cinquante grammes de beurre par personne ». À propos de l'ortédrine, une amphétamine que le héros prend à l'occasion, le narrateur écrit : « C'était un doping dont on fit grand usage dans les milieux de la résistance ; toute une légende s'était créée à l'entour : on disait que les troupes d'assaut allemandes en usaient avant les attaques »¹⁸.

On trouve dans le roman de nombreux éléments ayant trait aux caractéristiques et au fonctionnement au jour le jour d'un réseau de renseignement : les rendez-vous, les boîtes aux lettres, le décodage et l'encodage des télégrammes et des rapports, le cloisonnement strict dans l'organisation du réseau, les règles à suivre pour déjouer la surveillance et les filatures, la gestion des planques et des appartements. Tout cela se retrouve par exemple dans le livre de Daniel Cordier. C'est le même quotidien et la même routine qui y sont décrits¹⁹. L'univers social du résistant est ainsi résumé avec humour par le héros, Marat : « Pas de domestique, pas d'amis, pas de maîtresse, pas de loisirs, pas de vie « personnelle »,

¹⁷ Les italiques sont de Vailland.

¹⁸ Les amphétamines ont été massivement utilisées pendant la Seconde Guerre mondiale, les troupes allemandes avaient recouru à la pervitine (voir le livre de Norman Ohler (*L'Extase totale. Le III^e Reich, les Allemands et la drogue*, Paris, 2016). Les Britanniques utilisèrent la benzédrine, notamment à El Alamein. Signalons que l'ortédrine, évoquée par Vailland dans ce passage, sera déconseillée aux candidats au baccalauréat dans un article du *Monde* de 1949.

¹⁹ Voir l'article de Laurent Douzou : *La résistance, l'histoire et la grisaille*, Revue *Esprit*, février 2010.

même pas de soucis d'argent : je ne suis pas un homme, rien qu'un conspirateur, c'est-à-dire un agenda ». Le personnage a encore cette formule « Le conspirateur, « l'illégal » comme on dit maintenant, s'abstrait du genre humain. »

La Résistance dans le roman couvre un large spectre géographique, politique et social. Même si l'action se déroule principalement à Paris, la province y a sa place avec l'épisode de l'attaque du train par un maquis de l'Ain. La ville et la campagne sont ainsi mises en scène et dans les premières pages de la troisième partie Vailland se lance même dans un court traité d'économie politique sur l'évolution de la paysannerie de la Bresse. Les différentes familles idéologiques de la Résistance sont présentes dans le roman : gaullistes, communistes ou anciens camelots du roi comme Caracalla, la figure romancée de Cordier. Le portrait sarcastique d'un notable giraudiste appartenant à la grande bourgeoisie est même brièvement esquissé. Le roman n'ignore pas les tensions entre les groupes et les allégeances, et ne dissimule pas la méfiance et les rivalités qui pouvaient exister entre les uns et les autres.

Le monde du roman se caractérise enfin par la grande diversité sociologique des personnages. Les étudiants, qui composent majoritairement le réseau parisien de Marat, constitue le groupe le plus nombreux. Caracalla et Annie, l'une des protagonistes du drame qui va se jouer, viennent de la bourgeoisie. Marat, journaliste avant-guerre, se qualifie d'intellectuel petit-bourgeois. Le monde ouvrier est présent à travers la figure de l'adjoint de Marat, Rodrigue, ou celle de la logeuse anticléricale de Marat, qui travaille dans un atelier de couture. Le monde paysan est évoqué, nous venons de le voir, dans la troisième partie du roman, à travers l'action d'un groupe de maquisards de la région de Bourg-en-Bresse. Un des informateurs de Marat au sous-secrétariat d'État aux Communications, est un fonctionnaire sorti du rang, monté dans la hiérarchie de la SNCF. Vailland se plaît à le dépeindre sous les traits d'un homme rangé, à la vie bien réglée de petit-bourgeois, habitant dans son pavillon de banlieue et n'allant jamais au café, mais tout excité à l'idée de faire sauter les trains. Il y a aussi « celui qui croyait au ciel », tel le chef des maquisards de l'Ain, truculent curé qui dissimule dans les plis de sa soutane une impressionnante arme de poing. Les figures féminines ne sont pas absentes du roman, où l'on trouve quelques beaux portraits de jeunes résistantes. Ainsi peut-on repérer dans *Drôle de jeu*, comme dans la littérature de l'époque, la volonté de montrer que la Résistance est l'affaire de tout un peuple. Tous les jeunes résistants que Vailland met en scène sont animés d'un total dévouement à la cause, pleins d'ardeur et de panache. Mais ils sont aussi des jeunes gens avec leurs problèmes de jeunes gens qui se sont vus voler leur jeunesse par les années de guerre, et dont l'envie de vivre sans contraintes les expose à des imprudences.

Dans *Drôle de jeu* la peinture de la Résistance, si elle n'est pas exhaustive, est assurément convaincante et constitue un hommage vibrant à ses acteurs. Ce qui distingue cependant le récit de Vailland des récits sur la Résistance qui lui sont contemporains, c'est la prise de hauteur du narrateur, qui se livre à une méditation plus large sur les hommes et l'Histoire, dans un constant va-et-vient entre le passé et le présent, où sont convoquées de multiples références au patrimoine littéraire national.

« *Drôle de jeu* », illustration de l'esprit national à travers sa littérature.

La grande qualité du roman de Vailland, tient en effet à un style, à un ton qui donne au récit une allure altière et pleine d'élégance. Vailland convoque pour ce faire toute une tradition littéraire où le classicisme et son esthétique de clarté et d'élégance ont la part belle. Au risque de céder au cliché, il oppose le bon goût et l'esprit français au provincialisme allemand²⁰. Admirateur des écrivains du XVII^e et du XVIII^e siècle, Marat a une prédilection pour les auteurs comme Corneille exaltant les grandes âmes (« Nous voici tous devenus des personnages de Corneille », dit Marat) ou pour les esprits forts et lucides comme Retz, Laclos ou Sade (Volonté et maîtrise de soi sont les valeurs cardinales du libertin)²¹. Ce faisant, Vailland réintègre tout un pan de l'histoire littéraire dans le

²⁰ Roger Vailland publie en 1945 *Quelques réflexions sur la singularité d'être français*.

²¹ Le thème du libertin est un thème central de l'œuvre de Vailland, qui a écrit un *Laclos par lui-même* (Paris, 1953) et un *Éloge du cardinal de Bernis* (Paris 1956). La grande thèse de Michel Picard, dont la soutenance fit date en 1971, s'intitule précisément *Libertinage et tragique dans l'œuvre de Vailland*. La biographie de Vailland par Yves Courrière fait également référence au libertinage : *Roger Vailland ou un libertin au regard froid*, Paris, 1991.

patrimoine national, dont les écrivains de l'Action française avaient prétendu capter l'héritage. Pour le XIX^{ème}, l'auteur de prédilection de Marat (et, devrions-nous dire, de Vailland) est Stendhal, romancier de la lucidité et de la volonté. *Lucien Leuwen* est le livre de chevet de Marat, qui dit en connaître par cœur des pages entières²². Mais les modernes ont aussi leur place dans le roman. Marat emprunte à Malraux l'expression du « temps du mépris »²³ pour caractériser le présent et à Nizan la formule dénonciatrice des « chiens de garde »²⁴. Les figures de plusieurs écrivains qui venaient de disparaître sont citées : Max Jacob, qui, interné à Drancy, était décédé en mars 44, et les deux anciens camarades de Vailland au lycée de Reims, ses complices du *Grand Jeu* : Roger-Gilbert Lecomte et René Daumal, qui venaient tous les deux de mourir, le premier en décembre 1943, le second en mai 1944. La littérature du XX^{ème} siècle est surtout illustrée dans le roman par le courant surréaliste²⁵. L'influence de ce dernier se traduit notamment sous la forme de la déambulation du héros, « promeneur solitaire » dans Paris, qui n'est pas sans rappeler les errances urbaines en quête de rencontres insolites et du hasard objectif pratiquées par les surréalistes comme on peut s'en faire une idée en lisant la *Nadja* de Breton ou le *Paysan de Paris* d'Aragon. Il y a de très beaux passages dans le roman de Vailland qui relèvent d'une poétique de la ville, et qui sont aussi une ode à la capitale, avec le plaisir de l'énumération des noms des lieux et de leur singularité. L'attirance mystérieuse du héros pour tel quartier de la capitale, qui introduit fugitivement une note d'ésotérisme, est un clin d'œil de Vailland aux expériences de voyance du temps du *Grand Jeu*. Vailland tisse la trame de son récit à l'aide de toutes ces références et emprunte même au genre populaire du roman-feuilleton et du roman policier. Parodiant l'usage des pseudonymes littéraires dans la clandestinité – Cordier lui-même raconte qu'il a choisi entre autres pseudonymes celui d'Alain par admiration pour l'auteur des *Propos sur le bonheur* -, Vailland donne à ses personnages les prénoms de héros de notre littérature : Rodrigue, Elvire, Frédéric, Mathilde, Rosine. La structure même du roman est conçue sur le modèle du théâtre classique avec sa division en cinq journées comme autant d'actes d'une tragédie. Et, ironiquement, le compte rendu d'un incident devient « un récit de Thémène » en référence à la *Phèdre* de Racine. Ce ne sont là que quelques exemples.

Il est ainsi possible de lire *Drôle de jeu* comme une forme de glorification de la littérature française, qui participe à ce courant patriotique illustré à la même époque par Aragon dans son ambition de s'imposer comme le grand poète national, renouant avec les formes les plus traditionnelles de la poésie. Remarquons que la littérature comme marqueur de la civilisation française avait déjà été affirmée par Vercors en 1941 dans son roman, *Le Silence de la mer*, premier volume de la maison d'édition clandestine Les Éditions de Minuit. Notons d'autre part que Vailland fait aussi une place aux auteurs anglais ou russes, comme une manière d'hommage à la littérature des Alliés. *Drôle de jeu*, par ces différents aspects, pouvait donc apparaître en cette année 45 comme l'expression de la fierté nationale retrouvée et prétendre à la reconnaissance du public et de la critique. Il obtint un accueil très favorable de l'un et de l'autre, mais le Goncourt comme le Renaudot lui échappèrent. Il reste à essayer de comprendre pourquoi.

« *Drôle de jeu* » ou le roman de la dualité

Qu'est-ce qui est sérieux ? Qu'est-ce qui est jeu ? Cette interrogation traverse tout le roman de Vailland. Le jeu, c'est s'abstraire en quelque sorte de la vie, c'est choisir une existence faite de règles, de codes, de rituels qui n'ont rien à voir avec la société ordinaire. C'est un univers parallèle comme celui que construisent entre eux les enfants. Voilà à quoi se réduit l'activité clandestine aux yeux d'Annie, tentée de fuir dans le renoncement et l'insignifiance le dilemme cornélien qui l'oblige soit à

²² Dans ses *Écrits intimes*, Vailland raconte comment la relecture du roman de Stendhal, trouvé dans « la planque romanesque » de Cordier où il était venu chercher des vêtements pour ce dernier, a été le déclencheur de l'écriture de *Drôle de jeu*.

²³ *Le temps du mépris* est un roman d'André Malraux publié en 1936.

²⁴ Titre d'un article de Paul Nizan paru en 1932.

²⁵ Vailland a été membre du groupe surréaliste avant d'en être exclu en 1928 lors d'un procès où Aragon avait tenu le rôle de procureur. Dans *La victoire en pleurant* (Paris, 2021), Cordier raconte qu'il fut initié au surréalisme par Raymond Queneau et Roger Vailland.

renier son père qui a dénoncé le garçon qu'elle voulait épouser soit à trahir sa promesse. La guerre et la Résistance sont devenues pour elle un jeu sanglant, intolérablement gratuit. C'est elle qui formule l'expression qui sert de titre au roman : « Drôle de jeu ! ». On connaît par ailleurs l'importance de la notion pour les surréalistes, dont le meilleur exemple est le titre de la revue *Le Grand Jeu* fondée par Vailland et ses amis.

Face à Annie, Marat, va défendre le sérieux de l'engagement des résistants. Pourtant dans le roman, ses propres camarades mettent en doute son sérieux. Il est qualifié de « dilettante de la Résistance ». De lui ses camarades disent « qu'on l'eût aimé plus sérieux ». Les personnages « sérieux » dans le roman se consacrent uniquement à leur engagement, à l'instar de Frédéric, l'étudiant communiste amoureux d'Annie, qui s'impose une discipline austère et prétend refuser tout sentimentalisme. Cette figure puritaine concentre sur elle les sarcasmes de Marat : « Je n'aime pas qu'on entre dans le communisme comme dans les ordres », « Frédéric a la gueule d'un qui veut faire le salut de son âme. »

Marat est un homme qui a vécu en marge dans l'entre-deux guerres, multipliant les expériences, avec le sentiment du « caractère dérisoire de la vie officielle ». Faisant figure d'aîné aux yeux de ses jeunes camarades (Il a 36 ans, l'âge de Vailland lui-même), il n'hésite pas à dire : « Les jeunes gens m'ennuient. Ils sont trop sérieux » Marat, lui, est résistant *et* libertin. Hédoniste, fréquentant les restaurants où l'on sert des « menus d'avant-guerre », les lieux de plaisir de la capitale occupée, il est surtout grand séducteur et amateur de femmes. Comme on l'a dit déjà, Marat, double transparent de Vailland lui-même, se réclame de Laoclos et de Sade. Pour lui, il n'existe que deux activités nobles : la guerre et l'amour, c'est-à-dire deux arts de la conquête. Le personnage pratique, il est vrai, la provocation face à ses jeunes interlocuteurs vertueux et idéalistes, « romantiques FTP », dont il prend plaisir à choquer la candeur. Ses références « grand siècle » ont un fort parfum d'hérésie dans le milieu communiste où il évolue. Il a du goût pour les cyniques. Il n'hésite pas à proclamer : « J'aime bien Fouché. Corrompu mais efficace, hypocrite, mais vrai avec lui-même. Et surtout éternellement irrespectueux : comme j'aime l'irrespect... cela aussi fera très Ancien Régime... ». De la même façon, Marat pense son action comme celle d'un conspirateur²⁶. Le mot, qui revient souvent dans sa bouche, renvoie à la posture aristocratique du frondeur et à son détachement souverain qui privilégie le geste au détriment de l'acte lui-même.

La dualité est ainsi au cœur du personnage comme elle l'est au cœur de l'homme Vailland. Cette dualité se retrouve au plan politique. Marat travaille dans un réseau gaulliste. Il admire Caracalla, chef du réseau, ancien camelot du roi, l'interlocuteur direct de Londres, qu'il compare à un jeune général de la Révolution. Mais Marat se déclare aussi proche des communistes. Il en partage le projet révolutionnaire et envisage d'adhérer au Parti. Cependant, il reconnaît qu'il est différent : « Je me bats aux côtés des communistes... Je n'ai pas le style communiste ». « Coude à coude avec les camarades, je crains d'être encore seul », dit-il aussi.

La Résistance pour Marat n'est qu'un moment du combat plus large dans lequel il s'inscrit et qui est la Révolution sociale à venir. Le roman disjoint ainsi deux temporalités. Marat le dit explicitement : « Le débarquement n'est qu'un détail ». Le présent n'est qu'une péripétie de l'Histoire longue où se joue la libération des hommes (« Le révolutionnaire, dit Marat, est celui qui ne se résigne pas au malheur de l'homme »). Plus profondément, Vailland se plaît à montrer que la dualité est interne à chaque camp : « Les hommes de droite sont déchirés par la nécessité de combattre les fascistes dont ils approuvent la politique intérieure ; les hommes de gauche, par l'apparente contradiction entre leur antimilitarisme [...], leur pacifisme et la nécessité de combattre l'armée allemande... ». L'Histoire est en définitive pleine de jeu, comme on dit des pièces mal ajustées d'un mécanisme.

Le roman est ainsi travaillé par tous ces paradoxes et toutes ces contradictions. C'est ce qui en fait la richesse et la profondeur. Du coup, la vision qu'il donne du résistant ne pouvait plaire à aucun camp : trop peu exemplaire pour les communistes dont le modèle du résistant incarnant toutes les valeurs morales en un seul bloc ne pouvait s'identifier à un personnage aussi désinvolte que Marat, trop inclassable et suspect pour les gaullistes. Trop politiquement incorrect, dirions-nous aujourd'hui

²⁶ Faut-il y voir une allusion au roman de Nizan, *La conspiration* publié en 1938 et couronné par le prix Interallié ?

Mais c'est cette insolence même qui fait tout le prix de *Drôle de jeu*, à coup sûr de tous les récits de résistance de l'année 1945 le plus original. Comme l'écrit Pierre-Robert Leclercq, « En filigrane, le roman nous dit aussi qu'il ne sert à rien de combattre une oppression si c'est pour aller vers la servitude »²⁷.

Roger Vailland obtiendra le prix Goncourt en 1957 pour son roman, *la Loi*, publié sous la bannière de Gallimard.

DATES A RETENIR

SAMEDI 12 FÉVRIER 2022 (CENTRE CULTUREL DE VICHY)

9 heures 30 : Assemblée générale du CIERV

14 heures 30 : Conférence Jean-Marc BERLIERE, Professeur émérite Université de Bourgogne

Polices et policiers français au cœur des persécutions antisémites

SAMEDI 19 MARS 2022

Conférence : Fabrice GRENARD, Directeur Historique de la Fondation de la Résistance

Entrer en Résistance, 1940-1944

SAMEDI 2 AVRIL 2022

Conférence : Gilles VERGNON, Professeur Sciences Po Lyon

La défaite de 1940

SAMEDI 11 JUIN 2022

Conférence : Catherine FILLON, Professeure Université de Lyon III

La justice sous Vichy

²⁷ "Drôle de jeu", de Roger Vailland : le "Drôle de jeu" de la Résistance et du libertinage, *Le Monde*, 12 novembre 2009.

Bulletin d'adhésion Année 2022

Centre International d'Études et de Recherches de Vichy sur l'histoire de la France de 1939 à 1945

Association soumise à la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 juillet 1901

À remplir par l'adhérent (exemplaire à conserver par l'association)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. :

Courriel²⁸@.....

- Je déclare vouloir renouveler mon adhésion au CIERV.
- Je déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'association C.I.E.R.V.
- À ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'association, et en avoir accepté les statuts qui sont mis à ma disposition dans les locaux de l'association. J'ai pris bonne note des droits et des devoirs des membres de l'association, et accepte que le C.I.E.R.V. détienne dans son registre mes adresses, postale et électronique, qu'il s'engage à ne pas divulguer et dont il ne fera autre aucun autre usage que celui lié au fonctionnement normal de l'association.
- Je verse :
 - Une cotisation de 10 euros (chèque à l'ordre du CIERV) pour une adhésion simple.
 - Une cotisation de 20 euros (adhésion plus livraison de la brochure regroupant les textes des conférences du 6 novembre 2021).
 - Une cotisation de soutien d'un montant de.....euros.

L'adhésion permet l'entrée gratuite à toutes les manifestations organisées par le CIERV au cours de l'année 2022.

Fait à :, leSignature (Faire précéder de la mention « Lu et approuvé »)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 et au règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD), vous avez un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous au secrétariat de l'association.

Le bulletin d'adhésion doit être adressé par courrier postal à **Mr Le Président du CIERV, 20 Rue de la Croix de Pierre 03200 Le Vernet**

²⁸ Veiller à écrire **TRES LISIBLEMENT** l'adresse électronique

**BULLETIN DE CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CIERV (2022-2025)**

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. :
Courriel²⁹@.....

- Déclare être candidat aux fonctions d'administrateur du CIERV pour la période 2022-2025.
- Déclare avoir pris connaissance des statuts de l'association (disponibles sur cierv-vichy.fr) et m'engage à les respecter.

Date :

Signature :

Document à retourner avant le 15 janvier 2022 à Michel Promérat, Président du CIERV, 20 rue de la Croix de Pierre 03200 le Vernet ou à michel.promerat@orange.fr

Toute candidature parvenue après cette date sera déclarée irrecevable.

²⁹ Veiller à écrire **TRES LISIBLEMENT** l'adresse électronique